



Commission Régionale Féminine SAISON 2025 / 2026

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du mardi 04 et 05 novembre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES

Calendrier des tours :

Tour n°2 : samedi 22 novembre 2025.

Tour n°3 (cadrage) : samedi 10 janvier 2026.

1/8èmes de Finale (entrée des 3 clubs de D3 FFF) : samedi 07 mars 2026 ou samedi 28 février 2026 (si club D3 FFF).

1/4 de Finale : samedi 04 avril 2026 ou mercredi 1^{er} avril 2026 (si club D3 FFF).

1/2 Finales : samedi 18 avril 2026.

Tour n°2 : matchs à jouer le samedi 22 novembre 2025.

Tirage au sort effectué par MMES POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI.

12 matchs.

Exempts : 9 équipes :

- Clubs encore qualifiées en Coupe de France Féminines (6 équipes).
- Clubs D3 FFF : SARCELLES AAS, VGA ST MAUR et ST DENIS RC (qui entrent en 1/8^{ème} de Finale).

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations, les 2 équipes sont départagées par une séance de tirs au but (5 tirs au but chacune).

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli ; à défaut le match sera inversé.

Tirage au sort disponible sur le site de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445987&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

COUPE NIKE FEMININE U18

Finales Régionales : match à jouer le samedi 22 novembre 2025

La Commission informe les clubs qualifiés que le tirage au sort des rencontres se tiendra le mercredi 12 novembre 2025 à 12h45 en visio.

Le lien de connexion sera transmis le lundi 10 novembre prochain.

A noter que le tirage au sort des Finales régionales de la Coupe Gambardella se déroulera également ce même jour.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F

Calendrier des tours :

Tour n°1 : samedi 22 novembre 2025.
Tour n°2 : samedi 20 décembre 2025.
Tour n°3 : samedi 10 janvier 2026.
1/16èmes de Finale : samedi 31 janvier 2026.
1/8èmes de Finale : samedi 07 mars 2026.
1/4 de Finale : samedi 04 avril 2026.
1/2 Finales : samedi 25 avril 2026.
Finale : samedi 30 mai 2026.

Total équipes engagées : 136.

Courriel de l'ENTENTE ESSG-FCSAM – 517328

La Commission prend note du non-engagement de l'équipe 2 de ce club dans cette compétition.

Tour n°1 : matchs à jouer le samedi 22/11/2025

Tirage au sort effectué par MMES POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI.

Nombre de matchs :

61 matchs – 122 équipes.

Exempts : 14 équipes

10 équipes qualifiées en Coupe Nike Féminine U18 :

USO ATHIS MONS 1 – MANTOIS 78 FC 1 – CRETEIL US 1 – RUEIL MALMAISON FC 1 – VGA ST MAUR FF 1 – LOGNES US 1 – PARIS SO CŒUR 1 – MONTFERMEIL FC 1 – TORCY PVM US 1 – SARCELLES AAS 1.

4 équipes ayant des matchs en retard programmées le 22/11/2025 :

AJED 1 – FRANCONVILLE FC 1 – IVRY US 1 – JOINVILLE RC 1.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations, les 2 équipes sont départagées par une séance de tirs au but (5 tirs au but chacune).

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli ; à défaut le match sera inversé.

Tirage au sort disponible sur le site de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445988&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 3

Poule D

54741011 ESP. PARIS 19^{ème} 1 / JA DRANCY 1 du 18/10/2025

La Commission prend connaissance du courriel de l'ESP. PARIS 19^{ème} transmettant une liste de joueuses ayant pris part à ce match.

Elle demande au club des précisions sur les points suivants :

- Le match s'est-il déroulé (si oui quel est son résultat).
- Une feuille de match a-t-elle été utilisée et quel format.

A ce jour, aucun élément ne permet de savoir si ce match s'est déroulé ou pas.

Retour demandé pour le mercredi 12/11/2025.

Poule G

54742195 ECOUEN FC 1 / COSMO TAVERNY 1 du 04/10/2025

Lecture du courriel du COSMO TAVERNY indiquant une erreur dans la saisie du résultat du match sur la FMI :

- Score saisi sur la FMI : 0-8 en faveur du COSMO TAVERNY.
- Score selon COSMO TAVERNY : 0-17 en faveur du COSMO TAVERNY.

La Commission demande au club d'ECOUEN FC un rapport précisant le résultat exact de cette rencontre. A transmettre pour la réunion du 12/11/2025.

54742191 AJED 1 / FRANCONVILLE FC 1

Ce match est reporté au samedi 22/11/2025 à FRANCONVILLE (annulation de l'inversion initialement effectuée).

Poule J

54743517 IVRY US 1 / VILLIERS SUR MARNE ES 1 du 11/10/2025

La Commission accuse réception de la liste des joueuses et staff de VILLIERS SUR MARNE ayant pris part à ce match.

54743528 IVRY US 1 / JOINVILLE RC 1 du 15/11/2025

Demande de report de l'US IVRY (motif : organisation et accueil du match de Coupe de France Seniors Masculins : US IVRY / LE MANS FC le même jour).

Accord de la Commission – match reporté au samedi 22/11/2025.

COUPE DE APRIS CREDIT MUTUEL IDF – U15F

Calendrier des tours :

Tour n°1 : samedi 22 novembre 2025.

Tour n°2 : samedi 20 décembre 2025.

Tour n°3 : samedi 10 janvier 2026.

1/16èmes de Finale : samedi 31 janvier 2026.

1/8èmes de Finale : samedi 07 mars 2026.

1/4 de Finale : samedi 04 avril 2026.

1/2 Finales : samedi 25 avril 2026.

Finale : samedi 30 mai 2026.

Total équipes engagées : 129.

Tour n°1 : matchs à jouer le samedi 22/11/2025.

Tirage au sort effectué par MMES POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI.

Nombre de matchs :

63 matchs – 126 équipes.

Exempts : 3 équipes.

2 équipes ayant des matchs en retard programmées le 22/11/2025 : IVRY US 1 et PUC 1.

1 équipe par tirage au sort : FEMININ VILLEPINTE 1

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations, les 2 équipes sont départagées par une séance de tirs au but (5 tirs au but chacune).

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli ; à défaut le match sera inversé.

Tirage au sort disponible sur le site de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445989&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule D

54733972 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1 du 08/11/2025

Demande de LIMAY ALJ pour avancer le coup d'envoi du match à 12h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CONFLANS FC à transmettre au plus tard le vendredi 07/11/2025 – 12h00.

Poule E

Courriel de FRANCONVILLE FC – 500578

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Poule H

ASNIERES FC – 500038

La Commission prend note du courriel de du club accompagné de l'attestation Municipal indiquant l'indisponibilité du stade D. Rocheteau jusqu'à fin novembre.

Par conséquent, elle programme les 2 rencontres ci-dessous comme suit :

➤ **54734497 ASNIERES FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 08/11/2025**

Inversion des matchs aller / retour :

Le match aller se déroulera le 08/11/2025 à 13h00 au stade Isambert de COURBEVOIE.

Le match retour aura lieu le 14/03/2026 à ASNIERES.

➤ **54734504 ASNIERES FC 1 / PARIS SO CŒUR 2 du 29/11/2025**

Fixe ce match sur le terrain Blaise Matuidi d'ASNIERES.

Etant précisé que les compétitions Régionales étant prioritaire sur celles de niveau départemental ; le match de U14 dép. 5 prévu à 15h00 sur ce même terrain (Asnières 3 / Courbevoie 4) devra être déplacé.

Poule J

54734721 PUC 1 / US IVRY 1 du 15/11/2025

Demande de report de l'US IVRY (motif : organisation et accueil du match de Coupe de France Seniors Masculins : US IVRY / LE MANS FC le même jour).

Accord de la Commission – match reporté au samedi 22/11/2025.

U15F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2^{ème} et rappel :

Régional 3 – poule F – 54734257 BONDY AS 1 / STADE EST PAVILLONNAIS 1 du 18/10/2025

La commission demande au club de STADE EST PAVILLONNAIS de lui transmettre le résultat de ce match.

Sans retour lors de la réunion, il sera fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF.